

Nature de l'acte : 3-3

DÉC.2025-082 – Location du garage n°36 – 28 rue du Haut-Mesnil – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de Monsieur de louer un garage – 28 rue du Haut Mesnil – Condé-sur-Noireau à Condé-en-Normandie à partir du 1^{er} septembre 2025,
- Considérant que la commune est propriétaire d'un parc de 28 garages rue du Haut-Mesnil, destinés à la location sous réserve de leur disponibilité.

DÉCIDE

Article 1 – De louer à Monsieur le garage n°36 du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 soit un an reconductible tacitement et annuellement (article 2 du contrat de location). Le loyer mensuel est fixé à 40 €, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues à l'article 5 du contrat de location.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 12 août 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE